



LA Foudre TUE

Depuis le début de l'hivernage au Sénégal, soit moins de **45 jours** effectifs, la foudre a fait **onze (11) corps** sans vie. Les dernières **victimes (03)** ont été notées cette fin de semaine à **Thiaré** dans le département de **Mbirkilane** le **vendredi 13 septembre** et à **Dakar** le **samedi 14**, aux **parcelles assainies** et à **sacré cœur**.

La foudre est un phénomène naturel de décharge électrostatique disruptive qui peut se produire lorsqu'une grande quantité d'électricité statique s'est accumulée dans des zones de nuages d'orage, dans ces nuages entre eux ou, entre de tels nuages et le sol (la terre ou la mer.)

Pour qu'apparaisse la foudre, un plasma est produit dans l'air sur le parcours de la décharge, causant les deux phénomènes observés : l'éclair d'une part, qui se propage très rapidement, et d'autre part le tonnerre, qui résulte d'une dilatation explosive de l'air échauffé par l'éclair, et se propage relativement lentement.

La foudre a tendance à frapper de préférence le sol proche du nuage générateur, en particulier les régions en altitude, les bâtiments et, arbres ou tous objets proéminents sur le sol ou la mer, qui peuvent être plus précisément ciblés par effet de pointe, mais aussi par des effets de conduction électrique.

Amadou fall Canar DIOP

Expert Sécurité Civile



L'éclair est en général visible bien avant que le tonnerre ne soit audible, ce qui permet d'estimer la distance à laquelle la foudre est tombée. (En multipliant par 0,34 environ le nombre de seconde d'écart pour avoir une première estimation en Km)

La foudre présente de nombreux dangers : électrocution des personnes et des animaux, déclenchement d'incendies, interférences électromagnétiques nuisibles aux communications, à l'aviation et à la navigation, destructions de composants dans les équipements électroniques, etc. C'est pourquoi plusieurs techniques ont été développées pour la détecter, ce qui reste difficile avant le coup de foudre, et la canaliser quand c'est possible, afin de protéger les êtres vivants et les biens.

Le paratonnerre et le parafoudre en sont des résultats.

PRECAUTIONS A PRENDRE

A l'extérieur, les règles de protection individuelles sont en ville :

- de se protéger dans un bâtiment ;
- d'éviter :
 - de se tenir debout sur les terrasses au dessus des bâtiments ;
 - l'utilisation du téléphone portable à l'extérieur ;
 - De se tenir debout dans des espaces exposés ;
 - L'utilisation des objets métalliques pointus au dessus de la tête ;

Amadou fall Canar DIOP

Expert Sécurité Civile



- De sécher le linge ou de l'enlever des séchoirs, surtout en terrasse ;
- De se baigner en mer ou dans des cours d'eau ;

En campagne :

- Se protéger dans un bâtiment ou,
- surpris en brousse, se mettre accroupis au pied d'un arbre sans que les mains ne touchent ni le sol, ni les feuilles de l'arbre ;
- adopter au champ ou partout ailleurs, la position de « la boule de sécurité » qui consiste à s'accroupir, les pieds joints et sans toucher le sol avec ses mains.
- Eviter :
 - De se tenir debout dans des espaces exposés ;
 - De courir à pieds ou à vélo ;
 - De se protéger dans des cases aux toits pointus avec des morceaux de fer au bout.

Cependant, la voiture avec sa carcasse métallique est une assez bonne protection (effet cage de Faraday).

Amadou fall Canar DIOP

Expert Sécurité Civile



Amadou fall Canar DIOP

Expert Sécurité Civile